



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Birmanie

Question écrite n° 65395

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Birmanie. La junte au pouvoir dans ce pays poursuivrait actuellement sa politique visant à redorer son image après plus de dix années de régime autoritaire. Le gouvernement birman a libéré, fin juillet dernier, quatre nouveaux prisonniers politiques, deux députés et deux anciens députés du parti de la dirigeante de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), Aung San Suu Kyi. Malgré ces signes d'apparente bonne volonté, l'organisation non gouvernementale « Reporters sans frontières » vient d'exhorter l'Union européenne à ne pas lever ses sanctions contre la Birmanie avant la libération de tous les professionnels des médias emprisonnés dans ce pays et la suppression de la censure toujours en vigueur dans ce dernier. En effet, l'Union européenne a mis en place, depuis octobre 1996, des sanctions qui interdisent notamment l'entrée de leur territoire aux membres de la junte. Ces sanctions auraient été prorogées jusqu'à présent tous les semestres et la prochaine échéance en la matière serait fixée au 28 octobre 2001. Compte tenu de la demande formulée par l'ONG « Reporters sans frontières », elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser quelle attitude la France entend désormais adopter dans ce dossier.

Texte de la réponse

En réponse à la situation qui prévaut à Rangoun, la France et ses partenaires européens ont adopté, en octobre 1996, une position commune qui définit un ensemble de mesures restrictives à l'égard de la Birmanie et des autorités de ce pays. Régulièrement reconduite depuis lors, cette position commune a été renforcée à plusieurs reprises. Une nouvelle reconduction pour une durée de six mois a été décidée par le Conseil affaires générales du 9 avril. La France a également soutenu la résolution présentée par l'Union européenne dans le cadre de la dernière commission des droits de l'homme, à Genève. Par ailleurs, la mission effectuée fin janvier à Rangoun par une troïka européenne a permis de rappeler les préoccupations de l'Union et, tout en accueillant favorablement l'amorce d'un dialogue entre les parties, d'appeler les autorités birmanes à s'engager concrètement dans la voie de la démocratisation, du respect des droits de l'homme et de la réconciliation nationale. Cette mission avait été précédée de la libération d'une centaine d'opposants. La France a toujours estimé que seul le dialogue était susceptible de répondre au blocage persistant de la situation à Rangoun. Elle se réjouit de l'existence de contacts entre les autorités birmanes et Mme Aung San Suu Kyi. La lueur d'espoir qu'a fait naître le début d'un dialogue à Rangoun doit cependant être confirmée par des gestes concrets montrant un véritable engagement des autorités birmanes sur la voie de la réconciliation nationale, de la démocratisation et d'une réelle amélioration de la situation des droits de l'homme. Malgré une amorce d'amélioration, la situation demeure préoccupante et les droits de l'homme font toujours l'objet de nombreuses violations. Quelques développements récents méritent d'être notés : la libération d'environ cent soixante prisonniers politiques intervenue en 2001, jusqu'à la cinquième visite, fin août, de M. Razali, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la Birmanie ; la réouverture d'une vingtaine de bureaux de la Ligue nationale pour la démocratie (NDL), la mission de M. Pinheiro, rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme, et la prochaine mission de grande envergure du Bureau international du travail (BIT). Les

progrès restent cependant trop limités et de nombreux Birmans, dont des élus de l'opposition démocratique et des journalistes, demeurent emprisonnés en raison de leurs opinions. Pour ces raisons, la France n'envisage pas la levée des mesures restrictives prévues par la position commune de l'Union européenne, qui arrive à échéance en octobre. Elle reste cependant ouverte au dialogue avec les autorités birmanes et, dans le cadre de l'Union européenne, fera son possible pour encourager le dialogue naissant. La France et l'Union européenne sont disposées à reconsidérer à tout moment leur position à l'égard de la Birmanie si des avancées significatives intervenaient et continueront d'oeuvrer sans relâche en faveur de la restauration de la démocratie et du respect des droits de l'homme en Birmanie.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65395

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 août 2001, page 4824

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5562